

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 53610 Société : 103962

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOUARID BOUCHAIB

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 0663517268 Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 8 / 8 / 2011

Nom et prénom du malade : _____ Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Ophtalmologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
31.12.2022	C2.		G	 Dr. S. A. HAHID Chirurgien-orthopédiste Sidi Bel Abbès - Algérie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Quartier Al Madras Sidi Abdellah Rue 2 N° 16 Bloc (C) Casablanca</i>	03/02/2022	405,83

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

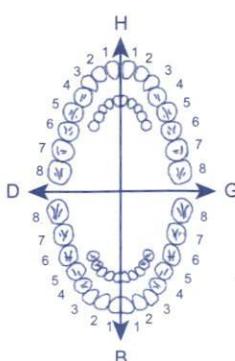
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CHAHID Bouchra



Ophtalmologiste
 Diplômée de l'Université de Lyon (France)
 Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
 Maladies et Chirurgie des yeux
 Laser phacoemulsification
 Correction de la Myopie par lasik
 Diplôme Universitaire de Contactologie
 et Biomatériaux

الدكتورة شهيد بشرى
 اختصاصية في طب العيون
 خريجة جامعة ليون، (فرنسا)
 عضو بالهيئة الفرنسية لطب العيون
 أمراض وجراحة العيون بالليزر
 علاج قصر البصر باللازيك

Casablanca, le 81 21 20 22 الدار البيضاء، في

S. F. A. T.

Tunisia

58100

Cate a. *

26 (S.V)

11J + 21J < 5J

58100

undocopolyne = 1J + 41J 15J 15J

21 PHARMASIN D'AFRICA SIDI BERNOUSSI

112150.

Potenza a *

(S.V)

25100

hydratation

(S.V)

1J + 10J < 11J 2J

118100

Hyp Fresh h (S.V)

(S.V)

1J + 41J 1J 440

30100

Rans (S.V)

Dr. CHAHID Bouchra
Ophtalmologiste
Rue 40 N° 22
Hay Tarik - Sidi Bernoussi
Casablanca - Tél : 05 22 75 04 35

حي طارق - زنقة 40 رقم 22 - سidi البر نوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 75 04 35

Hay Tarik, Rue 40 N° 22 - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél. : 05 22 75 04 35

ICE : 001707296000027



6 118001 070428
A.M.M. Maroc N° 19 DMP/21/NTT
Distribué par les Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1 Bourkoune - 27182 - MAROC



AMM N°155/19/DMP/21/NRCDN.M
PPV : 58,00 DHs



Certificat N°2578 /164
Date: 15/06/2017
P.P.C : 128 DH 00

LOT 212109
EXP 02/24
PPV 51DH40

Tableau A (Liste I)
Distribué par Zenith Pharr
AMM Maroc N° 175/15 D
PPV = 112,50 DH
Lotemax is a trademark of
or its affiliates.
© 2019 Bausch & Lomb Ir

